

INFRACTIONS LIEES AUX POISSONS MIGRATEURS	PEINE ENCOURUE
Défaut de CPMA migrateur	450 €
Défaut de carnet nominatif de déclaration de pêche	450 €
Défaut de marque d'identification (bague)	450 €
Capture de saumon sans fixer la marque d'identification	1 500 €
Capture de saumon sans remplir le carnet de déclaration	1 500 €
Capture de saumon sans déclaration à l'OFB	1 500 €
Pêche du saumon dans une zone ou à une période où sa pêche est interdite	Délit : 6 mois de prison et 50 000 € d'amende
Transport d'un saumon pêché dans une zone ou à une période où sa pêche est interdite	Délit : 6 mois de prison et 50 000 € d'amende
Pêche de l'anguille de moins de 12 cm	1 500 €
Pêche de l'anguille jaune en période prohibée	1 500 €
Pêche de l'anguille argentée	1 500 €
Non déclaration de capture d'anguille	1 500 €